

DECRET N° 82-11 du 12 Janvier 1982

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 11 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 11 Janvier 1982, le Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant la période de congé du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 PG/PPC 2 autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2 DOCT 1 ONEPI - Gde Chano. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.-